

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
1er juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL701

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

**ARTICLE 34**

À l'alinéa 9, après le mot : « modalités », substituer au mot :

« définies »,

le mot :

« prévues ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.